



Doc. 15840
11 octobre 2023

Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

Amendement¹ n° 1

M. Max LUCKS, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, au paragraphe 21, après la première phrase, ajouter la phrase suivante:

«En raison de la gravité des crises humanitaires à laquelle le peuple arménien est actuellement confronté dans la région, l'Assemblée appelle les États membres à apporter une protection spéciale aux diasporas d'Arméniens qui subissent des persécutions ainsi qu'à envisager de recourir à des mesures telles que le réexamen des accords commerciaux et des sanctions en place afin d'inciter l'Azerbaïdjan à respecter ses obligations internationales définies par le Conseil de l'Europe.»

Déposé par:

LUCKS Max, Allemagne, SOC
CORBYN Jeremy, Royaume-Uni, SOC
ENGELHARDT Heike, Allemagne, SOC
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC

1. 2023 - Quatrième partie de session

